

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D1 n°23-010
8.4. Aménagement du territoire

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Guy MULLER,
M. Philippe LEFEVRE procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN,
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Pascal DAGORY,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFÂI procuration à M. Emmanuel BOLLE.

Messieurs Pascal DAGORY et Jacques FASQUEL sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

10/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

10/02/2023

OBJET : PROROGATION DE LA CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « loi Elan »,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D1 n°23-010
8.4. Aménagement du territoire

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2021-05-20_02 du 20 mai 2021 relative à la convention d'adhésion avec l'Etat et les communes d'Épône et de Rosny-sur-Seine au programme national « Petites Villes de Demain » ;

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2021-07-08_36 du 8 juillet 2021 relative à l'intégration de la commune de Mézières-sur-Seine à la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;

VU la délibération municipale 21-04-23 en date du 8 avril 2021 approuvant la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »,

VU la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée de l'ensemble des parties en date du 1^{er} octobre 2021 ;

VU le projet d'avenant n°1 à la Convention d'adhésion,

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, tenue le 2 février 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FASQUEL, Adjoint au Maire délégué aux travaux, Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la prorogation de la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain par une durée complémentaire de neuf mois,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** ledit avenant et l'ensemble des documents relatifs à la mise en application de la présente délibération.

ÉPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le
09/03/2023
Et publié/affiché le
09/03/2023

Pascal DAGORY
Secrétaire de séance

Jacques FASQUEL
Secrétaire de séance



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

